

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2022

LUTTER CONTRE LES ABUS ET LES FRAUDES AU CPF - (N° 212)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS10

présenté par
M. Fuchs, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« de leurs droits »

les mots :

« des droits inscrits sur le compte mentionné au premier alinéa du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.